



Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Sacro Militare Ordine Costantiniano di San Giorgio, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Sacro Militare Ordine Costantiniano di San Giorgio s'est investi de la mission historique d'aider les malades, les pauvres et les membres les plus défavorisés de la société. Grâce à la participation de ses 2800 membres organisés en délégations nationales et régionales opérant dans plus de 40 pays, il fournit une assistance médicale et sociale, des secours d'urgence en cas de conflits armés et de catastrophes naturelles, des services d'urgence, l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux enfants dans le besoin, la formation aux premiers secours et le soutien aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, sans distinction de race, d'origine ou de religion.

L'inégalité des sexes est un phénomène social extrêmement complexe. Elle se manifeste sous plusieurs formes, impliquant l'exploitation tant sexuelle qu'économique, telle que la traite des femmes et des enfants, l'infanticide des filles, les crimes dits d'honneur, les crimes passionnels, les crimes racistes, l'enlèvement et la vente d'enfants, la violence et la mort liées à la dot, les attaques à l'acide et les pratiques traditionnelles ou coutumières néfastes telles que les mutilations génitales féminines et les mariages précoces et forcés. L'éradiquer n'est pas chose aisée.

L'organisation se félicite des multiples initiatives, stratégies et plans d'action nationaux et locaux qui visent à faire avancer l'œuvre de promotion et de protection des droits des femmes et l'égalité des sexes. Elle souligne qu'il n'existe pas une approche mondiale unique pour résoudre ces problèmes, mais que les initiatives gouvernementales doivent plutôt être équilibrées et soutenues par une plus large diffusion de l'éducation morale dans les contextes nationaux et culturels. Les initiatives nationales devraient comprendre, entre autres, l'éducation, la santé et la microfinance et être encadrées par un environnement juridique favorable adossé à des politiques qui protègent les femmes et les filles contre la violence et promeuvent l'égalité des sexes. De plus, les gouvernements nationaux devraient promouvoir la participation des groupes de femmes dans une telle réforme d'orientation.

L'organisation reconnaît les efforts consentis à ce jour pour poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et l'accélérer, mais admet que les objectifs et les engagements n'ont pas été pleinement réalisés et honorés.

L'organisation demande instamment aux gouvernements nationaux et aux secteurs privé et communautaire de s'engager dans une collaboration structurée pour cerner et évaluer des stratégies visant à placer l'égalité des sexes et les droits des femmes au centre du développement et à imaginer des solutions durables.

L'organisation réaffirme, pour sa part, son engagement à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans sa sphère d'influence.